

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la sécheresse, Saint-Sauvant va entamer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture.

Si des dégradations sur les habitations et aménagements extérieurs sont observées, il est possible de le signaler en mairie avec courrier et photos à l'appui.

Les dommages doivent être signalés aux assureurs comme lors d'un sinistre classique. Date limite de réception des dossiers le 15 décembre 2018.

Le Secrétariat